

DEMANDE DE CLASSEMENT 2015-2016

Dans le corps des :

- professeurs agrégés
 professeurs certifiés
 professeurs de lycée professionnel
 conseillers principaux d'éducation
 professeurs d'éducation physique et sportive

Rectorat de la Réunion
 Bureau du mouvement DPES 3
 24, avenue Georges Brassens
 CS 71003
 97443 St Denis cedex 09
 Tél : 0262 48 10 02

DISCIPLINE :

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

DOSSIER A RETOURNER AVANT LE 18 SEPTEMBRE 2015 A LA DPES 3

ETAT CIVIL :	NUMEN :	<table border="1" style="margin: auto;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"> </td> </tr> </table>																				
NOM :																						
PRENOMS :																						
DATE ET LIEU DE NAISSANCE :																						
COORDONNEES		email :																				
ADRESSE PERSONNELLE :																						
TEL :PORTABLE :																						
DIPLOMES	NATURE	DATE D'OBTENTION																				
<input type="checkbox"/> MASTER																				
<input type="checkbox"/> LICENCE																				
<input type="checkbox"/> DIPLOME D'INGENIEUR																				
<input type="checkbox"/> BTS																				
<input type="checkbox"/> DUT																				
<input type="checkbox"/> DIPLOME (Enseignements spéciaux)																				
<input type="checkbox"/> AUTRE DIPLOME :																				
SCOLARITE																						
<input type="checkbox"/> Allocation d'enseignement	<input type="checkbox"/> Allocation IUFM																					
(Joindre l'attestation de versement)																						
<input type="checkbox"/> ENS	<input type="checkbox"/> ENSET	<input type="checkbox"/> Cycle préparatoire																				
Du : au																						
(Joindre le certificat de scolarité mentionnant le nom de l'établissement et les périodes de scolarité)																						
SERVICE NATIONAL																						
Date d'incorporationDate de libération																						
exemptéréformé																						

SITUATION (à la date de la demande) :

Stagiaire, après concours

EXTERNE

RESERVE

SESSION :

INTERNE

EXAMEN PROFESSIONNALISE

EXCEPTIONNEL

Date d'installation en qualité de stagiaire :

(joindre copie du procès-verbal d'installation)

En l'absence de services antérieurs à faire valider, compléter ce cadre.

DECLARATION DE NON CONSTITUTION DE DOSSIER DE CLASSEMENT

Je soussigné(e) déclare ne pas avoir accompli de services décrits dans la présente notice et susceptibles de constituer un dossier de classement.

Fait à , le signature

Si vous signez ce cadre, vous ne devez pas compléter la suite du dossier, ni joindre de pièces justificatives.

ANTECEDENTS DE CARRIERE

VOUS ETIEZ DEJA FONCTIONNAIRE DE L'ETAT

Veillez compléter les rubriques ci-après :

Administration.....

Corps.....Catégorie : A – B - C

Date de titularisation.....Echelon.....à compter du.....

VOUS N'ETIEZ PAS FONCTIONNAIRE

MAITRE AUXILIAIRE (catégorie I – II – III)

Echelon : Date : (joindre les pièces justificatives)

AGENT CONTRACTUEL EDUCATION NATIONALE (CTEN) (joindre les pièces justificatives)

AGENT CONTRACTUEL EDUCATION NATIONALE EN CDI (CTEN) (joindre les pièces justificatives)

SURVEILLANT D'EXTERNAT – MAITRE D'INTERNAT - ASSISTANT D'EDUCATION (joindre un état des services)

Du : au

VOUS EXERCIEZ UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE DANS LE SECTEUR PRIVE (uniquement pour les lauréats du CAPET et du CAPLP)

En qualité de cadre (joindre l'attestation de cotisation à la Caisse nationale des Retraite des cadres)

Autre

Les conditions de prise en compte des années de pratique professionnelle et les justificatifs à produire sont précisés dans la notice relative à la constitution du dossier.

SERVICES ACCOMPLIS

Services	Qualité (1)	Périodes (jour/mois/année) (2)	Établissement d'exercice	Durée hebdomadaire (2)
1) services d'enseignement, d'éducation ou d'orientation accomplis en qualité de titulaire				
1bis) élève professeur cycle préparatoire au CA PLP (concours INTERNE)				
2) services accomplis en qualité de maître auxiliaire				
3) services accomplis en qualité de maître d'internat, de surveillant d'externat ou d'assistant d'éducation.				
4) services accomplis en qualité de fonctionnaire titulaire de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics (autres que des services d'enseignement, d'éducation ou d'orientation) – catég. A				
5) services accomplis en qualité de fonctionnaire titulaire de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics (autres que des services d'enseignement, d'éducation ou d'orientation) - catég. B ou C				
6) services accomplis en qualité d'agent contractuel de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics (<i>seuls les services de vacataires justifiant 648h annuelles sont retenus</i>)				
7) - services d'enseignement accomplis dans un établissement privé sous contrat - services de direction accomplis dans les établissements privés sous contrat après le 15/09/1960				
8) services d'enseignement accomplis dans un établissement privé hors contrat ayant obtenu l'agrément rectoral				
9) services accomplis hors de France en qualité de professeur, lecteur, assistant dans un établissement d'enseignement à l'étranger pour le compte des pouvoirs publics français OU les services d'assistant étranger ou de lecteur effectués en France par les ressortissants de l'UE ou d'un Etat membre de l'EEE.				
10) scolarité accomplie dans les ENS				
11) bonifications d'ancienneté pour les bénéficiaires : - d'allocation d'enseignement - allocation IUFM avant le 01/09/1998				
11 bis) élève professeur cycle préparatoire au CA PLP (concours EXTERNE)				
12) bonification d'ancienneté pour les lauréats du 3 ^{ème} concours				
13) services d'enseignement accomplis dans leur pays d'origine par les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen.				
14) activités professionnelles à partir de l'âge de 20 ans dans le secteur privé (industriel - tertiaire...) uniquement pour les lauréats du CAPET et du CAPLP recrutés dans les disciplines d'enseignement technique, théorique ou pratique.				

(1) selon le cas, indiquer le corps, le grade ou l'emploi ainsi que le statut : titulaire, stagiaire, auxiliaire, contractuel...

(2) à renseigner impérativement pour prise en compte

TRES IMPORTANT

CLASSEMENT

Afin de permettre le calcul de votre classement, il est nécessaire que vous joigniez au présent document, un dossier constitué conformément aux indications de la notice jointe.

Le stagiaire n'ayant pas de services antérieurs à faire prendre en compte est prié de compléter la partie "déclaration de non constitution de dossier de classement" (en page 2).

Vous avez fini de remplir le présent document ; assurez-vous avant de le transmettre à votre supérieur hiérarchique :

- que vous avez rempli toutes ses rubriques
- que vous y avez joint toutes les pièces justificatives de vos services accomplis.
- Que vous avez signé votre dossier

Certifié par le chef d'établissement

A, le.....

(Signature du fonctionnaire)